

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT le VENDREDI 11 DECEMBRE à 18H00

Le Conseil Municipal de Carcans légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie dans le respect des mesures sanitaires réglementaires en vigueur, sous la présidence de Patrick Meiffren, Maire.

PRESENTS : Patrick MEIFFREN, Dominique FEVRIER, Corinne CHARRIER, Serge CAPDEVIEILLE, Catherine ROBINEAU, Sylvie LANDUREAU, Corinne COCUREAU-LAFOREST, Patrice MARCHAND, Philippe FRANCOIS, Fabrice GARCIA, Muriel MARQUAND, Cynthia ROBIN, Florent LAGUNE

ABSENTS excusés : Jean-Pierre CURSOLLE ; Jenny PEREIRA ; Jean-Claude POMIÈS qui donne pouvoir à Corinne COCUREAU-LAFOREST.

ABSENTS NON excusés (sans pouvoirs) : Thierry DESPREZ ; Aude LIBANTE ; Sandrine ANEY.

Secrétaire de séance : Fabrice GARCIA

DELIB_2020_12_11- N°01C

OBJET : TARIFS PUBLICS 2021 > REDEVANCES DE NAVIGATION SUR LE LAC & MOUILLAGES

Exposé du Maire :

Il est rappelé que, sur la base de la grille tarifaire en vigueur, il convient chaque année, de réviser les tarifs publics locaux et notamment, ceux des redevances relatives :

- ▶ à la navigation sur le lac communal, applicable à chaque catégorie de bateaux.
- ▶ aux concessionnaires d'emplacements, par catégorie de bateaux, conformément aux arrêtés municipaux en vigueur portant règlement des plans de mouillage de bateaux sur les zones communales du « Trou de Facteur » et du Montaut.

Eu égard, à la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui sévit perdure, M. le Maire propose, en concertation avec la commune d'Hourtin, de maintenir en 2021, les tarifs publics de 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de fixer pour l'année 2021, les tarifs des redevances de navigation sur le Lac et concessions de mouillage, de la façon suivante :

NAVIGATION SUR LE LAC	TARIFS 2021 (en €)
Dériveurs & voiliers de moins de 4.50 m de long & catamarans	
Année	37.90
Semaine	14.40
jour	5.85
Voiliers & dériveurs de plus de 4.50 m de long	
Année	75.10
Semaine	28.35
jour	11.60
Bateaux à moteur (15 CV et moins) y compris moteurs électriques	
Année	37.60
Semaine	14.60
jour	5.85
Bateaux à moteur de plus de 15 CV (par cheval supplémentaire)	
Année	2.55
Semaine	1.15
jour	0.66

NOTA :

Pour les contribuables assujettis à la taxe d'habitation ou à la taxe foncière sur les propriétés bâties et les Sociétaires d'associations nautiques locales, ainsi que les loueurs de bateaux titulaires d'une concession communale, il sera fait application d'une réduction de 50 %.

Les bateaux appartenant aux Clubs ou Associations sportives implantés sur la Commune, seront exonérés totalement de la redevance de navigation. Cette exonération s'appliquera également aux bateaux de sécurité, dans la limite de deux embarcations par société ou loueur titulaire d'une concession de plage.

MOUILLAGES ANNUELS	TARIFS 2021 (en €)
EMBARCATIONS (Longueur de coque)	
jusqu'à 4 mètres	112.40
de 4.01 à 4.50 m	136.90
de 4.51 à 5.00 m	162.30
de 5.01 à 5.50 m	203.00
de 5.51 à 6.00 m	213.00
de 6.01 à 7.00 m	226.00
Supplément pour tous bateaux de + de 2,50 m (de large)	72.00
MOUILLAGES SAISONNIERS (cf. règlement de zone)	
Redevance forfaitaire pour une durée de 1 à 2 semaines maximum	43.00

Le Maire de Carcans, certifie que la présente décision a été publiée, le 14/12/2020
et adressée par voie dématérialisée, au contrôle de légalité, le 17/12/2020

le Maire,